

## COMPTE RENDU GT FRONTEX N°03 31 mai 2018

### Un GT aussi peu claire que la mission qu'il présente

La CGT a lu une longue déclaration liminaire dénonçant en partie ce cycle de « dialogue » sur une mission qui surfe sur l'augmentation des flux migratoires dans un monde bouleversé.

La DG revient sur le déploiement de la vedette de Nice cumulé avec l'arrêt du DF P3 qui a entraîné une surveillance insuffisante de la zone Est et Corse. Pour la DG la douane n'est pas la seule administration de l'action de l'État en mer pour la surveillance des côtes Françaises. Le Préfet Maritime veille à la coordination de tous les moyens maritimes afin d'assurer une surveillance espace temps efficace et cohérente.

Toutes les organisations syndicales rappellent à l'administration que les pouvoirs des douanes en matière de visite de navires ne peuvent être appliqués par les autres administrations et que cela pose un véritable problème en matière de visites des navires lorsque les moyens des douanes sont absents ou insuffisants.

L'administration précise que l'agence FRONTEX va subir d'importantes évolutions, et qu'à l'horizon 2020 il y aura 1000 agents à Varsovie. La douane a désormais un agent en poste à Varsovie.

À la demande de la CGT, l'administration se dit ouverte à des réunions pour discuter de la gouvernance de l'agence. Aujourd'hui il y a des réunions inter-ministérielles au sujet de l'engagement et de la place de la France dans les déploiements et la coopération avec l'agence FRONTEX.

Concernant le problème du rapatriement d'un-e agent-e en cas d'accident ou maladie, la DG reconnaît que les inquiétudes et les remarques de notre organisation syndicale ont du sens. Elle donne une suite favorable pour cette demande et s'engage à ce qu'un-e agent-e soit rapatrié-e en cas de maladie ou accident de service.

La CGT demande qu'un ordre de mission individuel ou collectif soit rédigé et envoyé à chaque agent participant au déploiement FRONTEX. Cet ordre de mission est la garantie d'une prise en charge en cas d'accident de service et il atteste que l'agent-e est effectivement en mission de coopération internationale. Nous rappelons que seulement une note (non nominative) est diffusée sur ALADIN pour information du déploiement reprenant la période et la zone de déploiement et qu'en aucun cas l'ordre sur MATHIEU ne vaut ordre de mission et reste un outil de gestion.

La DG s'engage à ce que les ordres de missions soient émis et rappelle que l'outil MATHIEU n'est pas seulement (pour elle), un outil de gestion et de contrôle.

En ce qui concerne les accidents de service en mission, la CGT dénonce l'interprétation faite par la DG des jurisprudences et informe qu'elle utilisera tous les moyens légaux pour faire valoir les droits des agent-e-s

La CGT demande si la DG a des informations concernant le cadre juridique du « Law Enforcement » et la responsabilité des agent-e-s Français-e-s en cas d'intervention et d'usage des armes à l'étranger.

La Douane française et les autres administrations concernées participent à des réunions avec l'agence FRONTEX pour organiser les différentes opérations de garde frontière.

Concernant le cadre juridique lors des déploiements des agents aux frontières terrestres de l'Europe, (comme l'opération en Bulgarie), la CGT n'a toujours pas de réponse à ses précédentes demandes. A savoir, les pouvoirs juridiques des agents Français sur des territoires étrangers ; leur responsabilité en cas d'usages des armes ou leur attitude face à des mouvements de foule.

La CGT souhaite que les agent-e-s qui participent aux missions FRONTEX puissent accéder sur ALADIN à un espace dédié aux informations concernant les risques sanitaires qui évoluent en permanence. De plus nous souhaitons qu'une prise en charge psychologique des agent-e-s qui le souhaiteraient soit prévue en cas d'intervention difficile, comme la récupération de personnes décédées.

La CGT demande à ce que la Douane apporte des réponses à nos questions avant le déploiement du P3 prévu en septembre – octobre.

Sur le régime indemnitaire, la DG rappelle que l'indemnité FRONTEX est une indemnité de permanence opérationnelle. Elle a vocation à couvrir les frais de bouche et les heures de permanences opérationnelles. Concernant une indemnité douane, le cadre budgétaire est contraint et celle-ci n'est pas d'actualité.

Sur le régime de travail lors des déploiements la DG reste sur les 24/24 pour la BGC de Nice et 16/24 pour les aériens et les marins.

La CGT rappelle que les agents au régime des 16/24 sont indemnisés 24/24 mais que les 8 heures par jour ne sont pas comptées et que par conséquent ce régime est injuste et que le P3 de par sa présence permanente à la mer lors des déploiements est particulièrement impacté par cette injustice. Nous proposons plusieurs pistes pour lever cette injustice sociale (une annuité tous les 30 mois, ou la prise en compte comme pour la marine nationale des heures passées en mer pour le calcul des retraites, ou encore un compte épargne pour ces 8 heures.)

→ **La CGT interpelle la DG concernant nos demandes des derniers GT :**

➤ Formation de nageurs sauveteurs pour les moyens déployés en FRONTEX

➤ Formation médicale 3 et maintien de cette formation chaque année par un stage programmé en milieu hospitalier.

➤ Réactivation des formations secourismes

➤ Formation anglais au niveau régional et par le biais de l'agence FRONTEX.

La DG rappelle que beaucoup de ces formations relèvent de la FP interrégionale et du PAF et la DG précise qu'elle vient tout juste de recevoir un compte rendu détaillé adressé par le référent des plongeurs pour la Méditerranée concernant les nageurs sauveteurs. La DG rappelle que la formation ne sera pas généralisée aux autres unités mais limitée aux plongeurs à bord des moyens déployés en FRONTEX.

Nous demandons à la DG si la contre-partie du cofinancement des moyens FRONTEX se limite uniquement à un déploiement annuel (1 mois pour Nice et 2 mois pour le patrouilleur) et si la création du triptyque « surveillance des frontières extérieures » sur MATHIEU est directement liée à ce cofinancement.

La DG répond que ce temps est bien comptabilisé au vu de nos missions nationales qui nécessite parfois des passages en dehors des eaux territoriales.

Nous demandons à la DG si l'utilisation du triptyque « surveillance des frontières extérieures » doit uniquement se faire quand nous sommes physiquement sur la zone ?

La DG répond oui. Nous demandons alors pourquoi 80 % des missions du patrouilleur se passent en rade de FOS en attendant de l'arrivée de navires venant de pays tiers, nous connaissons la réponse, la vraie, celle qui met en évidence une réalité gênante concernant le manque d'effectifs dans les unités maritimes, et que la VSR de Port de Bouc avec un effectif de 4 agents ne peut évidemment pas assurer ces contrôles. Avons-nous les moyens de nos ambitions ?

## Plusieurs sujets ont été évoqués en fin de GT :

### ⇒ La douane va-t-elle répondre aux « Open Call » de Frontex ?

La DG répond qu'elle reçoit régulièrement des « open call » et qu'à chaque fois elle répond par la négative.

### ⇒ Nous demandons si l'économie de gas-oil lié à l'immobilisation du P3 sera utilisée pour augmenter les missions des vedettes du secteur afin de palier l'absence du P3 dans le dispositif ?

La DG répond oui par principe, mais que la gestion de l'enveloppe gasoil reste sous le contrôle de la DRGC Méditerranée.

### ⇒ Concernant la poursuite de la modernisation de la flotte.

La DG confirme que le renouvellement se fera au rythme des plans pluriannuels et que seront remplacées les vedettes de : Ajaccio, Dunkerque, Kourou, Port-Vendres, Saint-Martin, Saint-Malo.

Concernant les vedettes de Fort de France et Pointe à Pitre le marché est clôturé et le dépouillement est en cours, le chantier retenu devrait être connu en début d'été.

## En conclusion :

Ce GT était le dernier concernant FRONTEx. La CGT réitère ce qu'elle a déclaré dans sa déclaration liminaire à savoir que nous utiliserons tous les moyens légaux en interpellant les autorités compétentes aussi bien Françaises qu'Européennes pour obtenir des réponses et défendre nos droits sur :

- Le régime indemnitaire
- Le régime de travail

Nous demanderons aussi une enquête parlementaire sur la gouvernance de l'agence supra nationale FRONTEx (son rôle, l'étendue exacte de ses missions et ses relations extérieures avec plusieurs pays non membres de l'UE) ainsi que le rôle et la place des administrations de l'État concernant les enjeux migratoires.